

L'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de Saône et Loire

Mouvement
Départemental
SAISIE DES
VŒUX

DU 24 AVRIL au
11 MAI
Le SEUNSA vous
aide...

Dispensé de timbrage	CHALON C.D.I.
L'ENSEIGNANT de Saône et Loire Bulletin du SYNDICAT des ENSEIGNANTS Maison des Syndicats - 2, rue du Parc 71100 CHALON/SAONE Tél. : 03 85 41 32 22 E-Mail : 71@se-unsas.org Site Départemental : http://sections.se-unsas.org/71/	
En cas de non distribution, retourner à l'adresse du Syndicat indiquée ci-dessus. Merci.	
	
Déposé le 14/04/2014	



La carte scolaire
traitée en huit jours: c'est
ça le dialogue social?

Le SEUNSA vous a défendus, vous défend,
et vous défendra...



Pouvoir d'achat :
l'UNSA Éducation
appelle
à la grève le 15 mai


Bulletin mensuel du SYNDICAT des ENSEIGNANTS/UNSA Directrice de publication : Sylvie DESCOMBES ISSN 1244 - 8419 CPPAP n° 1112 S 06 267 Imprimé par nos soins
Dépôt légal 933 AVR 2014

Aux non-
adhérents:

"ADHÉSION
DECOUVERTE"
à 80€ ou 60 €
DU 10 MARS
AU 10 MAI



p. 1: La UNE	p. 7 et 8: CARTE SCOLAIRE 1ER DEGRE
p. 2 : Sommaire - Réunion info Syndicale MOUVEMENT	P. 9: CAPD du 27 Mars 2014
p. 3 : Editorial	P: 10 Notre section départementale
p. 4 , 5 : MOUVEMENT 1ER DEGRE	P: 11 "Pétition Retraites"
P. 6: Fiche de suivi Mouvement à retourner	P. 12: Enquête 800 000 enseignants
Encart: - bulletin d'adhésion et paiement fractionné -	



Réunion d'Information Syndicale « MOUVEMENT »

Faisons respecter nos droits !

Ce temps de réunion doit pouvoir être déduit de notre temps de travail, au moins des 108 h. Le SEUNSA national, dans un cadre intersyndical, demande au ministre une meilleure prise en considération de ces temps d'information syndicale : sur le temps face aux élèves comme c'est le cas dans le second degré ou même dans le premier degré il n'y a pas si longtemps de cela (avant Darcos...).

Le SE-UNSA, le SNUipp-FSU, le Sgen-CFDT, l'Unsen Educ'action, le Snudi-FO et Sud éducation ont envoyé un courrier commun au ministre de l'Éducation nationale pour lui demander que les enseignants des écoles aient la possibilité de participer aux trois réunions d'information syndicale annuelles sur l'ensemble de leur temps de service, incluant donc le temps devant élèves, comme c'est le cas dans le second degré.

Votre temps d'info syndicale est décompté de votre temps de formation. Il suffit d'informer votre IEN. Frais de déplacements remboursés aux syndiqués.

Mercredi 16 AVRIL 2014
MAISON DES SYNDICATS
RIS

« **SPECIALE**
MOUVEMENT »

« Tout ce que vous voulez savoir,
sans jamais oser le demander »

- les règles du mouvement
 - Le calcul du barème
 - Les bonifications
 - I prof
 - Les postes
- Le temps partiel et les vœux
 - Les postes fractionnés
- Titre définitif ou titre provisoire
 - Les zones
 - La phase d'ajustement
- Et vous, et vous, et vous...



Sylvie DESCOMBES
Secrétaire départementale

Le Service public au cœur !

Le résultat des élections municipales est sans appel.

Même si certains particularismes locaux ont permis, ici ou là, à la majorité parlementaire de conserver quelques mairies, de nombreux électeurs ont sanctionné la politique gouvernementale actuelle. Vote qui a pu se porter sur les candidats du Front National, seul parti, rappelons le, contre lequel l'UNSA s'est positionnée ouvertement.

Il y a deux ans nous avons accueilli favorablement le changement politique à la tête de l'Etat. Aujourd'hui, nous faisons le choix, de juger sur pièce. L'annonce, même démentie, du blocage de l'avancement des fonctionnaires était désastreuse, surtout que le point d'indice est bloqué depuis plus de 4 ans ! La réforme des retraites allonge encore les durées de cotisation mais introduit des droits nouveaux. Quant au pacte de responsabilité, l'UNSA le soutient, parce que c'est aux partenaires sociaux, donc à nous, d'en définir les contours ; et qui peut dire que l'emploi n'est pas une nécessité ?

Notre nouveau ministre de l'Education, Benoît Hamon, entend "continuer à créer les postes qui sont indispensables" et il dément que la priorité à l'éducation du président de la République soit remise en cause", il rappelle sa priorité: "la lutte contre les inégalités". Nous attendons que les paroles soient suivies des faits!



Pouvoir d'achat : L'UNSA Éducation appelle à la grève le 15 mai

L'Interfédérale de la Fonction publique* a décidé de lancer un appel à l'action le 15 mai prochain. Dans son champ de responsabilité, le Bureau national de l'UNSA Éducation a décidé d'appeler les personnels à faire grève le 15 mai prochain.

La question du pouvoir d'achat est aujourd'hui, à côté des problèmes d'emploi public, une préoccupation majeure des personnels qui en sont à une quatrième année de blocage de leurs rémunérations. Indépendamment même de la hausse des prix, celles-ci ont baissé du fait de l'augmentation des retenues opérées sur les traitements.

La perspective de voir ce blocage se prolonger, comme l'amplification de la perte de pouvoir d'achat qui en résulterait, sont inacceptables pour les personnels titulaires ou contractuels de la Fonction publique. Indépendamment de la nécessaire négociation sur la reconstruction des carrières et des grilles indiciaires, l'UNSA Éducation exige une revalorisation de la valeur du point d'indice pour tous.

**MOUVEMENT
Saône et Loire**



**Saisie des vœux :
du JEUDI 24 avril
à 17H
au DIMANCHE 11
mai à 16H**

**Résultats : Vendredi 6 juin 2014
Par SMS à tous ceux qui nous
donnent un n° de portable.**

Au bout du fil : Section 03 85 41 32 22
Marianne Giller 06 85 80 94 12
Philippe Choquet 06 30 98 75 66
Myriam Peutot 06 75 83 03 61
Nicole Méline 06 75 47 75 11

**Le SE-UNSA 71 vous conseille,
vous informe, vous aide.**



**➔ Permanences à CHALON SUR SAONE Maison
des syndicats, 2 rue du Parc**

Locaux Se-Unsa (1er étage) Escalier A

Vendredi 25 avril de 10h00 à 17h00.

Lundi 28 avril de 10h00 à 17h00

Mardi 29 avril de 10h00 à 17h00

Mercredi 7 mai de 9h00 à 12h30

➔ RV possible et en priorité pour nos syndiqués

Du lundi 7 avril 9 h au vendredi 18 avril 18h

Du lundi 5 mai 9 h au vendredi 9 mai 18 h

➔ Par téléphone

Lundi 5 mai, mardi 6 mai, vendredi 8 mai de 9h à 18h, mercredi 7 mai de 9h à 12h.

Suivi / Interventions / Résultats

MOUVEMENT
à titre définitif 2013



Chaque année, certains collègues ratent leurs vœux, font des erreurs, interprètent mal la circulaire, font confiance aux rumeurs... et n'envoient pas leur fiche...

Chaque année, le SEUNSA vérifie les barèmes et suit les vœux de ceux qui nous confient leur fiche de suivi. Il les conseille et les informe.

**Nous avons fabriqué une brochure
« SPECIALE MOUVEMENT » à disposition de
tous nos adhérents et de ceux qui deman-**

**AGIR
& OBTENIR**

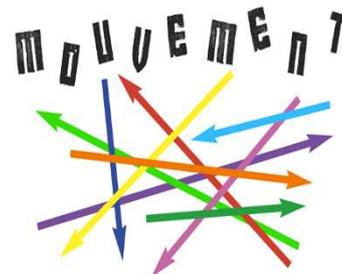




Est-ce que je dois participer au mouvement ?



Si j'occupe un poste à titre définitif, je choisis ou non de participer au mouvement.



JE DOIS participer au mouvement

- Si je suis à titre provisoire ;
- Si je suis victime d'une mesure de carte scolaire ;
- Si je viens d'intégrer le département ;
- Si je suis néo-titulaire ;
- Si je suis réintégré(e) après un détachement, un CLD, une disponibilité, un congé parental



Comment saisir mes vœux ?

1) Je lis attentivement la note de service ainsi que les annexes précisant les règles du mouvement sur le site du SE UNSA 71 ou de la DSDEN 71. -

2) je saisis mes vœux via Internet sur le site : <http://www.ac-dijon.fr/> rubrique personnels/ I-Prof/les services et SIAM/ mouvement intra-départemental

Je saisis mon compte utilisateur (initiale de mon prénom suivie de mon nom) et mon mot de passe (NUMEN par défaut). Ensuite, je saisis les différents codes des postes ou zones qui m'intéressent et je valide le tout.

Je peux saisir mes vœux entre le 24 Avril et le 11 Mai.

Le plus grand soin doit être apporté à cette saisie, en particulier le **code du poste** : l'informatique ne travaille que sur ce code et ne reconnaît pas le libellé du poste. Je peux revenir en arrière et modifier

mes vœux jusqu'à la fin. Alors je n'oublie pas de valider.

ATTENTION :

- Si je suis à titre définitif, je peux faire jusqu'à 30 vœux sur poste.

- Si je suis à titre provisoire, je peux faire 29 vœux sur poste mais je dois faire 1 vœu **AU MOINS** sur zone géographique.

4) Je n'oublie pas de faire valoir mes bonifications (carte scolaire, intérim de direction, poste ASH, poste à valoriser, rapprochement de conjoint, handicap) de renvoyer mon tableau et mes pièces justificatives avant le 24 Mai.

5) J'attends de recevoir mon accusé de réception que j'imprime pour vérifier mes vœux.

.J'en envoie aussi une copie au SE UNSA en pensant à joindre, à la copie de ma fiche de vœux, la fiche de suivi syndical (voir fiche jointe) pour que les délégués du personnel puissent vérifier mon barème.

Calendrier

Du 24 Avril Au 11 Mai	Ouverture du serveur
Jeudi 15 Mai	Envoi des accusés de réception dans les boîtes I-Prof (à transmettre au SE-UNSA)
Vendredi 23 Mai	Date limite de retour des accusés de réception modifiés
Mardi 27 mai	Groupe de travail vérification des barèmes
Vendredi 6 Juin	CAPD mouvement
Vendredi 4 juillet	Groupe de travail « ajustement » pour les TRS et les sans poste.
Début septembre	CAPD « ajustement »

Et si j'ai des questions sur le mouvement ?

SE-UNSA Section 71

Maison des syndicats

2 rue du parc

71100 Chalon sur Saône

09 60 06 43 02 71@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/71/>



FICHE DE SUIVI MOUVEMENT à renvoyer au plus vite au SEUNSA

(disponible sur le site)

1^{er} DEGRE



Fiche de suivi à retourner accompagnée de l'accusé de réception et de la liste de vœux à : Syndicat des Enseignants UNSA- Maison des Syndicats - 2 rue du Parc - 71100 CHALON SUR SAÔNE

Nom :	Adresse perso :	Tel fixe :
Prénom :		Tel port :
Date de naissance :	E-mail :	Syndiqué : <input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non

Affectation actuelle :

Nature de l'établissement (nom, adresse, téléphone) :

Circonscription :

Nature du poste : Directeur Faisant fonction Chargé d'école Adjoint ASH Brigade Stagiaire

Etes-vous inscrit sur la liste d'aptitude de directeurs ? : Oui Non

Etes-vous actuellement nommé(e) à titre provisoire ? Oui Non

ELEMENTS DE CALCUL DE VOTRE BAREME

Ne rien noter (Réservé aux élus du personnel)

A - Ancienneté générale de service au 31.08.2014 dans l'Education Nationale :

A - AGS :

..... ans mois jours

TOTAL A :

B - Majorations et/ou bonifications éventuelles

1 - Ancienneté dans le poste : ans

2 - Postes occupés en RAR ou RRS depuis la rentrée scolaire, cochez les

cases :

11/12 12/13 13/14

3 - Nomination, sans qualification, au mouvement manuel sur un poste

ASH ou brigade spécialisée. Cochez les cases :

11/12 12/13 13/14

4 - Interim de direction : oui non

5 - Suppression de poste à la rentrée: 2014

Durée d'occupation du poste fermé : année(s) scolaire(s)

6- Handicap : oui non

7- Rapprochement de conjoint : oui non

(Pas de points rapprochement pour les entrants)

8 - Rapprochement de résidence de l'enfant : oui non

9 - Enfants à charge nés entre le 01.06.98 et le 01.03.2014

Date(s) de naissance :

10 - Enfant handicapé donnant droit à allocation sans limite d'âge :

oui non

B - Bonifications

Ancienneté dans le poste :

Poste RAR/RRS :

Poste AS H :

Poste fermé :

Vœu dans la même école :

Vœu dans le même secteur :

Interim direction :

Rappr conjoints :

Rapp résidence de l'enfant :

Handicap :

Enfants

BAREME = A + B

TOTAL =

IMPORTANT : Pour être en règle avec la loi « Informatique et libertés », il nous faut impérativement votre accord daté et signé.

J'accepte de fournir au Syndicat des Enseignants les informations nécessaires au suivi de mon dossier. JE DEMANDE AU syndicat des Enseignants de me fournir les informations administratives et corporatives concernant notamment la gestion et le déroulement de ma carrière auxquelles il a accès, notamment à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6 janvier 1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Syndicat des Enseignants, Maison des Syndicats, 71000 Chalon.

Date et Signature



CARTE SCOLAIRE 1ER DEGRE

2 AVRIL 2014: Un CTSD 1er degré qui s'est fait attendre...

10 AVRIL: deuxième réunion du Comité Technique Départemental:

Toutes les propositions du DASEN ci-contre...

Les premières propositions du DASEN à l'issue du Comité Technique départemental du 2 avril: une quarantaine de fermetures de classes et une quinzaine d'ouvertures. Des situations à suivre...en attente d'ouverture... Six blocages. Deux fermetures de postes MAD, deux postes E supprimés...

Une vingtaine d'autres postes à ouvrir: 6 postes de remplacements, 3 postes RASED, 1 psy, 1 référent, 7 maîtres surnuméraires, quelques postes pédagogiques, etc.

Le contexte: trop de mystère... et peu de dialogue...

Le DASEN a fait grand mystère des effectifs prévisionnels dans les écoles pour la rentrée 2014... Rien avant le 31 mars au lendemain des élections municipales.

Cependant le SEUNSA n'est pas resté inactif: appels aux écoles, envoi des fiches de suivi, tout cela nous a permis d'avoir des éléments à corriger le cas échéant, et surtout à récapituler les arguments permettant de mettre en avant le contexte de l'école, au-delà de la logique purement mathématique.

Le SEUNSA a protesté contre l'absence de Groupe de travail, qui nous a été refusé alors qu'il s'est mis en place dans les trois autres départements de l'académie, avant la tenue du CTSD. Nous avons aussi protesté contre l'absence de délais réglementaires entre l'envoi des documents et la date du CTSD: 48h au lieu des 8 jours requis par les textes officiels...

Comme nous l'avons annoncé dans nos précédents articles sur la carte scolaire, notre dotation départementale est **d'un seul poste.**

Elle ne permet pas de faire des ouvertures nécessaires, sans faire en compensation des fermetures. Le SEUNSA a demandé des moyens supplémentaires, compte tenu de la ruralité du département et des suppressions faites par le passé, y compris quand le nombre d'élèves augmentait!.

Entre les CTSD le DASEN et son adjointe ont reçu des délégations d'élus, d'enseignants et de parents d'élèves qui ont argumenté pour la défense de leur école.

Les mesures annoncées le 2 avril: Plus de 40 fermetures et 6 blocages, ont parfois stupéfié les principaux intéressés qui n'avaient pas anticipé cette nouvelle, pour la bonne raison que personne n'a cru bon de les informer d'une quelconque menace.

En outre les effectifs que nous avons pu vérifier et faire corriger sont souvent erronés car ils datent d'une extraction ancienne de base élèves.

RAPPEL: Encore quelques jours pour agir!

Les organisations syndicales, la FCPE et le Conseil général ont décidé de boycotter le CDEN qui était convoqué à 14h30 le 10 AVRIL, jour du CTSD.

Le Conseil départemental de l'Education se tiendra donc le **vendredi 18 avril**. C'est à cette instance, en présence du Préfet, que le DASEN présentera ses ultimes décisions.

Le SEUNSA y siège avec d'autres organisations syndicales, les représentants des parents d'élèves, des maires, du conseil général, de la région, des associations partenaires de l'école...

Il reste encore une semaine pour porter vos arguments auprès du DASEN et du Préfet. Faites parvenir votre dossier à ces membres du CDEN... au SEUNSA bien sûr!

AGIR
& OBTENIR



Au CTSD du 10 avril, nous avons continué d'argumenter pour toutes les situations dont nous avons connaissance et nous avons obtenu quelques modifications:

- des fermetures sont transformées en blocage, ce qui n'est pas non plus une situation facile, car précaire, mais moins décisive que la fermeture,
- des ouvertures supplémentaires confirmées: Chagny, Paray le Monial Champ Seigneur

En tout, le DASEN annonce 50 fermetures ou blocages et 51 ouvertures faites ou à suivre DONT 17 classes et 21.5 AUTRES POSTES; **La perte des décharges de direction apporte 2,25 ETP supplémentaires qui seront disponibles.** Le SEUNSA est intervenu pour tirer la sonnette d'alarme et dire ses inquiétudes face à cette perte de décharge que subissent les directeurs alors que leurs tâches et leurs responsabilités restent les mêmes.

FERMETURES

MATERNELLES

Louhans Sonia Delaunay ; Simard ; Macon Bioux; Montceau E Satie ; Romaneche-Thorins ; Chalon Chagall-Picasso ; Macon Jean Zay; Givry Léocadie Czyz
Transfert d'élèves: Le Creusot Harfleur

ELEMENTAIRES

St Martin sous Montaigu . Charrecey PEF St Vallier Jules Ferry. Chalon Fontaine aux loups. Gueugnon Jean Macé. Montchanin Paul Langevin. Montchanin Curie Pasteur . Autun Victor Hugo.

Le Creusot Marie Curie . Bourbon -Lancy P et M Curie. St Vallier Iet F Joliot Curie . Macon Vincent Auriol Gergy . Louhans Vial Vincent. Paray le Monial Bellevue; St Germain du Plain; Sennecey le grand ; Chalon Vivant Denon

PRIMAIRES

Curdin; Fretterans; Chalon Jean Lurçat; Vitry en Charollais; Le Creusot Charles de Gaulle; Chatenoy en bresse J Brel; Couches

RPI

n°23: St Cyr; n° 27: La Comelle; n° 32: Gilly sur Loire; n° 97: Grury ou La Chapelle au Mans; n° 101: Cortevaix ou autre du RPI.

Le DASEN laisse aux RPI le choix de la classe à fermer, après concertation et avis IEN.

BLOCAGES

MATERNELLES

Chalon M Cortot; Montceau J M Folon ; Montceau E Satie

ELEMENTAIRES

Cuisery. Gueugnon Louis Pasteur. Chalon Maurice Cortot. Digoin P et M Curie. Crissey Rue Principale ;

PRIMAIRES

Simandre. Auxy

OUVERTURES

MATERNELLES

St Germain du bois Marie Curie; Fragnes M et G Mallet ; Fontaines; Chalon Laënnec; Chalon Bourgogne
A suivre: Cuisery, Ciry le Noble, Gergy

ELEMENTAIRES

Chalon Laennec, Mâcon Jules Ferry, Charnay Champgrenon, Paray le Monial Champ Seigneur, Chagny Jules Etienne Marey

PRIMAIRES

Rully; Chalon Louis Lechère ;La Roche vineuse ; Torcy Champ Cordet

RPI

Cheilly les Maranges Montagny les buxy St Gengoux de Cissé Sennecey les Macon St Christophe en Brionnais Massilly

21 AUTRES OUVERTURES: 6 Surnuméraires (Chagny, Romain Rolland Chalon, Jean Moulin Chalon , Jean moulin à Mâcon, Vial Vincent à Louhans, G Brassens à Mâcon) et **6 Brigades REMPLACEMENT congés +9.5 Propositions des IEN** (Poste de Psy, à Chauffailles, Délégué USEP, Maitres E à St Gengoux et Chalon1, maitre G : Montceau, Enseignant référent à Montceau, SESSAD Chalon, ½ conseiller pédagogique rattaché à l'IEN adjoint, ½ Poste de CRI à Cluny, ½ poste coordonnateur ECLAIR à Montceau, ½ poste animateur Classes Nature Parc du Morvan

4 retraits d'emplois : Maître E à Chagny, Maître E Jean Moulin à Chalon, 1 Directeur IME Virey le Grand, 1 Directeur foyer Besseige



Aujourd'hui, un Instit ou un PE doit prendre sa retraite obligatoirement à la fin d'une année scolaire, au 31 août. C'est un article du code de l'éducation. S'il atteint l'âge légal en cours d'année scolaire, l'instituteur ou le Professeur d'école devra obligatoirement la terminer. Le Professeur des écoles ou l'instituteur est le seul fonctionnaire, le seul salarié français à devoir attendre avant de pouvoir profiter de la retraite.

Avec le SE-Unsa, je demande que les enseignants du 1er degré soient traités comme les autres. Ils doivent avoir le droit de prendre leur retraite dès l'âge légal.

Le SE-UNSA vous invite à signer la pétition jointe ou sur son site, et à la faire signer autour de vous .

<http://www.se-unsa.org/spip.php?article6705>

CAPD

27 mars 2014

Vos représentants élus en CAPD sont : MARIANNE GILLER et PHILIPPE CHOQUET (titulaires) et MYRIAM PEUTOT et NICOLE MELINE (suppléantes).

Le Se Unsa a dénoncé le manque de départ en stage ASH, d'autant plus que plus de 80 postes sont attribués à titre provisoire.

Le Se Unsa a demandé que soient traitées avec

bienveillance les demandes de temps partiel sur autorisation ,en particulier les 80%.

Le Se Unsa demande la tenue d'une CAPD traitant de l'attribution des postes particuliers.

- **Liste d'aptitude** aux fonctions de **directeur** d'école à deux classes et plus. 50 collègues seulement ont postulé et 42 ont été retenus.
- **Demande de poste adapté ou allégé** : un groupe de travail s'était tenu préalablement le jeudi 13 mars. L'avis du médecin de prévention a prévalu.
Les 2 demandes de PALD ont été retenues;
5 demandes de PACD sur 8 ont été acceptées.
10 collègues sur 16 ont vu leur demande d'allègement d'une journée acceptée. Les autres collègues peuvent demander un temps partiel de droit.
- **Candidatures aux formations de psychologue scolaire** : 1 demande sur 3 est satisfaite.

Le SE-Unsa a demandé que des départs en formation CAPA SH soient organisées. Des départs ont lieu dans les autres départements de l'académie mais le DASEN 71 a refusé en arguant du manque

de moyen financier.

Il a ajouté que 34 personnes titulaires du diplôme n'occupent pas actuellement de poste en ASH.

- **Congés Formation (CIF)**: 16 demandes ont été faites mais seulement 5 ont été acceptées, qui portent essentiellement sur une dernière année de formation notamment pour l'obtention de diplômes de psychologie.
- **Droit individuel à la formation (DIF)** Sur 14 demandes, 6 ont été acceptées.
- **Postes particuliers**: la liste est parue dans la circulaire mouvement mais les commissions ne se sont pas encore tenues!

Pour plus de précisions , vous pouvez consulter l'article sur notre site:

<http://sections.se-unsa.org/71/spip.php?article1044>

Des réponses à nos questions

- **Ineat exeat (demande pour le 5 mai dernier délai):** priorité aux rapprochements de conjoint (titulaires) et collègues en situation de handicap. Date limite de décision: 27/08
- **Changement d'échelon:** régularisation financière 2 mois après la date fixée.
- **Projets d'école:** pilotage par chaque IEN. Pas de consignes départementales.
- **Mouvement:** 30 postes réservés pour les 58 stagiaires.

LA SECTION DE LA SAONE ET LOIRE DU SYNDICAT DES ENSEIGNANTS-UNSA A VOTRE SERVICE

2 Rue du Parc - Maison des Syndicats – 71100 Chalon-sur-Saône
Courriel : 71@se-unsa.org site Internet : sections.se-unsa.org/71

Des permanents ... Membres des délégations... Elus du personnel...

Si tu es intéressé (e)
n'hésite pas à contacter la section



Permanences téléphoniques et à la section tous les jours

Rencontres sur rendez-vous

Sylvie DESCOMBES... 06 87 16 78 64 Secrétaire générale, membre du CTSD, CTA, CDEN, CAEN, CHSCT A - Secrétaire régionale UN-
SA EDUCATION

Marianne GILLER Elue en CAPD, membre du CHSCT, responsable calcul retraites

Philippe CHOQUET Secrétaire chargé des écoles, élu CAPD

Agnès FLEURY Chargée des Enseignants Début de carrière
Membre du CTSD, CDEN

Françoise EVERITT Chargée des adhésions et Trésorière

Myriam PEUTOT: Elue en CAPD **Nicole MELINE**: Elue en CAPD

Mon choix c'est l'Unsa !

Elections professionnelles Après il sera trop tard !

N'hésite pas à partager avec tes collègues ton intérêt pour notre syndicat que ce soit lors d'une discussion directe, d'un échange internet...

Mieux faire connaître notre syndicat et notre fédération l'UN-
SA éducation, pour que nous soyons plus forts, ensemble,
sur les listes UNSA !



Moi aussi... je rejoins le SE-Unsa

Adhésion « Découverte » • Adhérer au SE-Unsa, c'est porter collectivement un projet de transformation de l'École et exiger des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face.

• L'offre découverte

Je profite d'un tarif préférentiel, du 10 mars au 10 mai, pour adhérer. Pour les titulaires : 80 euros, les stagiaires et les contractuels : 60 euros.

• Mes services-plus

Adhérer au SE-Unsa c'est également bénéficier de services-plus : la réception régulière (à domicile) du magazine L'Enseignant et de ses suppléments (guides, plaquettes...), des conseils personnalisés, une aide en cas de problème, des relais de proximité pour vous accompagner dans vos démarches, des infos régulières via nos lettres en ligne...

Rendez-vous sur notre site : sections.se-unsa.org/71

Ou prenez contact avec la section, si vous acceptez la mise en place d'un prélèvement automatique (qui peut être suspendu à tout moment), nous pouvons vous proposer des conditions d'adhésion encore plus avantageuses pour 2013-2014.



Retraite insti/PE : pour le droit à partir dès l'âge légal

Actuellement, les enseignants du 1er degré sont obligés de poursuivre leur carrière au-delà de l'âge légal puisqu'ils doivent obligatoirement partir en retraite un 31 août.

Ce sont les seuls fonctionnaires, et même les seuls salariés, à devoir attendre parfois plus de 11 mois avant de partir en retraite. C'est une discrimination pure et simple, qui ne peut perdurer.

Avec le SE-Unsa, je demande que les enseignants du 1er degré soient traités comme les autres. Ils doivent avoir le droit de prendre leur retraite dès l'âge légal.

Nom et Prénom	Adresse d'établissement	Adresse mail	Signature





**800 000
enseignants
et moi,
et moi... :
Colloque le 21 mai à
Paris**

ENQUETE:
Nous avons besoin
de vous
pour construire
le nouveau cadre
professionnel
dont l'enseignant
du 21^{ème} siècle
a besoin.

À l'heure où la gestion de masse « anonyme et aveugle » de la grande machine « Éducation Nationale » est de moins en moins bien vécue par les enseignants, le SE-Unsa ouvre la réflexion sur le développement et la valorisation des compétences, les parcours professionnels et la qualité de vie au travail dans notre ministère.

Prenez le pouvoir sur votre métier, prenez la parole !



- **Ouvert à tous nos adhérents**
- **Places limitées**
- **Contactez vite la section départementale au 03 85 41 32 22**

<http://questionnaires.se-unsa.org/index.php/651428>